

Togo-Vème république- CEDEAO  
**À la recherche de l'annulation** P.4  
**perdue dans l'arrêt du 29 janvier**



N° 971 du 01 juillet 2026 Prix 250 F cfa

# LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité



## Réformes d'envergure au Togo

# Le gouvernement restructure les secteurs des routes, de l'ingénierie et de la cybersécurité

 P.2

Réformes, investissements et emplois

## Le Togo et l'Europe ouvrent un nouveau chapitre économique

 P4

Fortes pluies

## Le plan ORSEC enclenché pour faire face à l'urgence

 P.6

## Le Togo lance l'Année internationale des agricultrices sous le signe de l'autonomisation

 P.7

*Tous à l'école*

Offrez leur une année scolaire sereine



Remboursement  
**13 mois**

Jusqu'à  
**5 mois**  
de salaire

Réponse  
Express

Réformes d'envergure au Togo

## LE GOUVERNEMENT RESTRUCTURE LES SECTEURS DES ROUTES, DE L'INGÉNIERIE ET DE LA CYBERSÉCURITÉ

Le gouvernement togolais accélère la modernisation de l'État. Réuni en Conseil des ministres le ven-

forme vise à améliorer l'efficacité dans la conduite des chantiers, à réduire les retards d'exécution et à renforcer la

suivi et le contrôle technique des grands projets de développement, réduisant ainsi la dépendance aux expertises

lise le cadre réglementaire de cette société afin de lui permettre d'étendre ses activités à la conception, à la production, à la maintenance et à la commercialisation de drones aériens, terrestres et maritimes. Une évolution qui traduit la volonté des autorités de renforcer la souveraineté technologique du pays face aux nouvelles menaces cybernétiques.

Le Conseil a par ailleurs

tières, de lutte contre les atteintes à l'environnement, de reboisement et de préservation de la biodiversité. Une nouvelle organisation territoriale est également instaurée afin d'améliorer l'efficacité des interventions sur l'ensemble du territoire.

Dans le domaine des infrastructures, le gouvernement poursuit également sa politique de coordination des grands réseaux avec l'examen en première lecture du projet de décret instituant un guichet unique des infrastructures. Cette plateforme, adossée au Réseau national de correction centimétrique de position géographique (CENTIPOS), permettra de mieux localiser les ouvrages existants et d'encadrer les travaux réalisés à proximité des réseaux d'eau, d'énergie, de télécommunications et de transport, afin de prévenir les dommages et d'optimiser la coordination entre les différents opérateurs.

Enfin, le Conseil des ministres a adopté quatorze décrets portant reconnaissance officielle de chefs de canton régulièrement désignés par voie coutumière ou par consultation populaire. Cette reconnaissance, conformément à la loi relative à la chefferie traditionnelle, conforte leur statut d'autorités traditionnelles chargées de préserver les us et coutumes tout en participant à la stabilité et à la cohésion des communautés.

À travers cet ensemble de réformes, le gouvernement confirme sa volonté de doter le Togo d'institutions plus performantes, d'une administration modernisée et d'outils adaptés aux défis du développement, de la transformation numérique, de la protection de l'environnement et de l'amélioration durable des infrastructures.

El Hadj Bouraïma



dredi 26 juin 2026 sous la présidence du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, l'exécutif a adopté une série de réformes majeures destinées à renforcer la gouvernance publique, améliorer les infrastructures, consolider la souveraineté numérique et préserver durablement les ressources naturelles. Au total, six décrets réglementaires ont été adoptés, ainsi que quatorze décrets consacrant la reconnaissance officielle de chefs de canton désignés conformément aux usages coutumiers et à la législation en vigueur.

Parmi les décisions phares figure la création de l'Agence des travaux et de gestion des routes du Togo (AGEROUTE TOGO), une nouvelle structure spécialisée chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets routiers. Cette ré-

qualité des infrastructures. En parallèle, le gouvernement crée la Société nationale de financement routier (SONAFIR), qui remplace la SAFER avec des missions élargies afin de diversifier les sources de financement des infrastructures routières et de mobiliser davantage de partenariats stratégiques. Désormais, les responsabilités seront clairement réparties entre la SONAFIR, chargée du financement, et l'AGEROUTE TOGO, responsable de la réalisation des projets.

Le Conseil a également franchi une nouvelle étape dans la consolidation de l'expertise nationale avec la création du Bureau d'études et d'ingénierie du Togo (BEIT). Cette nouvelle entité aura pour mission d'accompagner l'État et les acteurs privés dans la conception, le

étrangères tout en valorisant les compétences nationales.

Sur le front de la transformation numérique, le gouvernement renforce les prérogatives de Cyber Defense Africa (CDA). Le décret adopté actua-

adopté un décret réorganisant le corps des agents des eaux et forêts. Cette réforme modernise les missions de cette administration en matière de protection des ressources fores-

## LIRE LE COMPTE RENDU

Le Conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 26 juin 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil. Au cours des travaux, le Conseil des ministres a examiné et adopté six (6) décrets réglementaires et quatorze (14) décrets portant reconnaissance de la désignation des chefs de canton.

1. Au titre des décrets règlementaires

Le Conseil des ministres a adopté le décret portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du corps des agents des eaux et forêts.

Dans le cadre de sa politique de préservation de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, le gouvernement poursuit la modernisation des mécanismes de protection et de gestion durable du patrimoine forestier, faunique et halieutique national à travers la réorganisation du corps des agents des eaux et forêts.

Le texte adopté clarifie les missions du corps, notamment en matière de gestion durable des ressources forestières, de protection des aires protégées, de lutte contre les atteintes aux ressources naturelles, de reboisement et de préservation de la biodiversité. Il met également en place une nouvelle organisation reposant sur un commandement central et des services déconcentrés comprenant des commandements régionaux et des unités préfectorales.

Le Conseil des ministres a adopté le décret portant modification du décret n° 2019-098/PR du 11 juillet 2019 portant création, attributions et organisation de la société CYBER DEFENSE AFRICA (CDA) modifié par le décret n° 2020-034/PR du 11 mai 2020.

Dans un contexte marqué par l'évolution des menaces cybernétiques et la nécessité de renforcer la souveraineté numérique nationale, le gouvernement consolide les moyens d'action de Cyber De-

fense Africa (CDA) afin de lui permettre d'accompagner les nouveaux projets stratégiques dans les domaines de la cybersécurité et des technologies de sécurité.

Afin de permettre à CDA de conduire pleinement ses nouvelles missions, son assemblée générale a procédé à une modification de ses statuts en vue d'étendre son objet social aux activités de conception, de production, de maintenance et de commercialisation de drones aériens, terrestres et maritimes.

Le décret adopté procède à l'actualisation du cadre réglementaire applicable à la société afin de le mettre en cohérence avec ses statuts révisés.

Le Conseil des ministres a adopté également le décret portant création de l'Agence des travaux et de gestion des routes du Togo (AGEROUTE

Suite à la page 7

## Délestages au Togo

## CAUSES ET STRATÉGIES DE RECHERCHE DE SOLUTIONS DÉVOILÉES

Face aux préoccupations croissantes suscitées par les délestages observés ces derniers mois à travers le pays, le gouvernement togolais a apporté des éclaircissements sur les causes de ces perturbations et présenté les solutions envisagées pour renforcer durablement l'approvisionnement en énergie électrique. Intervenant devant les députés lors d'une séance de

ment, les coupures enregistrées sur le réseau national trouvent principalement leur origine dans la baisse significative des importations d'électricité en provenance du Ghana et du Nigeria, deux partenaires stratégiques du Togo en matière d'approvisionnement énergétique. Alors que les besoins nationaux atteignent près de 360 mégawatts durant les périodes

fournisseurs régionaux. Les livraisons en provenance du Ghana, habituellement estimées à 110 mégawatts, ont connu des baisses importantes, tombant parfois à seulement 20 mégawatts. Dans le même temps, les fournitures du Nigeria sont passées d'environ 115 mégawatts à près de 70 mégawatts. Cette réduction simultanée des apports extérieurs a créé un déficit éner-

de climatisation et de ventilation a considérablement augmenté la demande en électricité, accentuant davantage la pression sur les capacités de production et de distribution disponibles.

Conscient des conséquences de cette situation sur les ménages et les activités économiques, le gouvernement a engagé plusieurs mesures destinées à renforcer rapidement l'offre énergétique. Un premier groupe de production d'une capacité de 20 mégawatts est déjà opérationnel depuis 2025 et contribue à soutenir le réseau national. Un second équipement de même capacité devrait être mis en service prochainement afin d'améliorer davantage la disponibilité de l'électricité. Parallèlement, les autorités poursuivent les négociations avec les fournisseurs régionaux d'électricité et de gaz dans le but de sécuriser les approvisionnements et de réduire les risques liés aux fluctuations extérieures.

Le développement des énergies renouvelables constitue également l'un des piliers de la stratégie gouvernementale. La centrale solaire de Dapaong, dotée d'une capacité de 25 mégawatts-crête et accompagnée d'un système de stockage de 40 mégawattheures, devrait entrer prochainement en exploitation. Ce projet s'inscrit dans la volonté des autorités de diversifier les sources de production et de ren-

forcer l'autonomie énergétique du pays.

Au-delà des réponses immédiates, le gouvernement mise sur un vaste programme d'investissements destiné à transformer durablement le secteur énergétique. Celui-ci prévoit notamment la construction d'une centrale thermique de 120 mégawatts à Lomé, le développement des centrales solaires de Sokodé et d'Awandjélo, ainsi que l'extension de la centrale photovoltaïque de Blitta. L'installation de batteries de grande capacité et la modernisation des réseaux de transport et de distribution figurent également parmi les projets prioritaires destinés à améliorer la qualité et la stabilité du service électrique. À l'issue des échanges parlementaires, le président de l'Assemblée nationale, Komi Selom Klassou, a souligné l'importance d'accélérer la mise en œuvre de ces réformes. Pour lui, l'accès à une électricité fiable et suffisante demeure un levier essentiel pour soutenir la croissance économique, favoriser l'industrialisation et améliorer durablement les conditions de vie des populations. À travers les investissements engagés et les projets en cours, le gouvernement entend ainsi renforcer la résilience du système énergétique national et réduire progressivement les déséquilibres à l'origine des délestages.

La rédaction



questions orales avec débat tenue le 26 juin dernier, le ministre délégué chargé de l'Énergie et des Ressources minières, Robert Eklo, a dressé un état des lieux du secteur et détaillé les actions engagées pour répondre aux défis actuels.

Selon les explications fournies par le membre du gouverne-

ment, les coupures enregistrées sur le réseau national trouvent principalement leur origine dans la baisse significative des importations d'électricité en provenance du Ghana et du Nigeria, deux partenaires stratégiques du Togo en matière d'approvisionnement énergétique. Alors que les besoins nationaux atteignent près de 360 mégawatts durant les périodes

de forte consommation, notamment en soirée, les capacités de production locales ne dépassent actuellement qu'environ 180 mégawatts.

gétique qui s'est directement répercuté sur le réseau national à travers des délestages récurrents.

À cette contrainte structurelle s'est ajoutée une hausse exceptionnelle de la consommation liée aux fortes chaleurs enregistrées ces derniers mois. L'utilisation accrue des équipements

## Soupçons de corruption dans le football togolais

## LE GOUVERNEMENT PROMET TOUTE LA LUMIÈRE DEVANT LES DÉPUTÉS

Les soupçons de corruption qui secouent le football togolais ont franchi une nouvelle étape avec leur examen au sein de la représentation nationale. Convoqué devant les députés dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, l'exécutif a apporté ses premières explications sur cette affaire qui suscite de vives interrogations dans l'opinion publique et au sein du monde sportif.

Conformément aux dispositions de l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, la ministre du Développement à la base et de l'Économie sociale et solidaire, Mazamesso Assih, a été auditionnée le 25 juin 2026 lors de la quatrième séance plénière de la première session ordinaire de l'année. Accompagnée du ministre délégué chargé de la Jeunesse et des Sports, Abdul-Fahd Fofana, elle a ré-

pondu aux questions des parlementaires sous la présidence du chef de l'institution législative, Komi Selom Klassou.

L'initiative de cette interpellation revient au député Kokou Eké Hodin, président de la commission parlementaire chargée du développement socioculturel. Le parlementaire a demandé au gouvernement de faire toute la lumière sur les allégations de manipulation de résultats qui alimentent depuis plusieurs semaines les débats sur les réseaux sociaux. Au cœur de la polémique figurent notamment des enregistrements vocaux attribués à certains responsables de la Fédération Togolaise de Football (FTF) et du comité de gestion du championnat, laissant planer des doutes sur l'intégrité de certaines compétitions.

Face aux élus de la nation, la ministre Mazamesso Assih a indiqué que les autorités ne se contenteraient pas des démen-

tis déjà formulés par les responsables du football national. Elle a précisé que les services compétents avaient entrepris un travail de collecte d'informations, de vérification des faits et d'analyse des rapports de matchs afin d'établir les responsabilités éventuelles et de déterminer la véracité des accusations portées.

Soucieux de garantir la transparence du processus, le ministre Abdul-Fahd Fofana a annoncé la création prochaine d'une commission d'investigation indépendante. Cette structure temporaire, appelée à travailler en collaboration avec la Chambre de conciliation et d'arbitrage du Togo, aura pour mission de mener des investigations approfondies en toute impartialité, à l'abri de toute influence politique ou fédérale. Les députés ont insisté sur la nécessité d'obtenir rapidement les conclusions de cette en-



quête afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Au-delà de la recherche de la vérité, les élus ont souligné l'importance de préserver la crédibilité du football togolais, de renforcer la confiance des acteurs du secteur et de protéger l'image des compétitions nationales.

Pour le gouvernement comme pour la représentation nationale, l'enjeu dépasse le cadre d'un simple scandale sportif. Il s'agit également de préserver les efforts engagés ces der-

nières années en faveur du développement et de la professionnalisation du sport au Togo. Dans cette perspective, les autorités affichent leur volonté de faire preuve de fermeté et de transparence afin que les conclusions de l'enquête permettent de situer clairement les responsabilités et, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver l'intégrité du football national.

La rédaction

## Togo-Vème république- CEDEAO À LA RECHERCHE DE L'ANNULATION PERDUE DANS L'ARRÊT DU 29 JANVIER

Depuis des quelques jours, certains ont cru découvrir dans l'arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO une annulation spectaculaire de la Constitution togolaise de la Ve République. Problème : plus ils cherchent cette fameuse annulation, plus elle demeure invisible. Ni dans le dispositif, ni dans les motifs, ni entre les lignes. Mais qu'importe : lorsque les faits résistent, l'imagination prend parfois le relais. Retour sur une décision de justice devenue, pour certains, le support d'une lecture aussi créative que juridiquement introuvable.

En effet, Depuis la publication de l'arrêt rendu le 29 janvier 2026 par la Cour de justice de la CEDEAO, une même affirmation est reprise avec assurance par certains responsables politiques et commentateurs. Pour eux, la juridiction communautaire aurait demandé au gouvernement togolais d'annuler la réforme constitutionnelle ayant conduit à l'adoption de la Constitution de la Ve République. Une affirmation qui, à l'épreuve des faits et du droit, ne résiste pourtant pas à la lecture de la décision.

Et pour cause, l'annulation tant annoncée demeure introuvable. Nulle part dans le dispositif de l'arrêt, la Cour n'ordonne l'abrogation de la Constitution, ne demande le rétablissement de la Constitution précédente, ni n'enjoint aux autorités togolaises de revenir sur la réforme adoptée en mars 2024. Aucun passage de



la décision ne prononce l'invalidation de la Ve République ni ne remet en cause la légalité des institutions qui en découlent. Ceux qui soutiennent le contraire prêtent à la Cour des conclusions qu'elle n'a jamais formulées.

La confusion entretenue procède d'un amalgame entre les observations formulées par les juges sur certains principes démocratiques et les effets juridiques réels de leur décision. La Cour a effectivement examiné la confor-

mité de la réforme à certains engagements régionaux, notamment au regard de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Mais constater qu'une question mérite d'être appréciée au regard de normes communautaires ne signifie pas ordonner la disparition du texte constitutionnel concerné.

En droit, cette distinction est fondamentale. Une juridiction peut relever des préoccupations, rappeler des obligations ou recommander des garanties sans pour autant annuler les actes soumis à son examen. C'est précisément l'approche retenue par la Cour de justice de la CEDEAO. Son arrêt ne comporte aucune mesure coercitive destinée à faire disparaître les effets de la réforme constitutionnelle togolaise.

Les faits sont d'ailleurs éloquentes. La Constitution de la Ve

Republique demeure pleinement en vigueur. Les institutions créées dans son cadre continuent d'exercer normalement leurs compétences. Aucune disposition de l'arrêt n'impose la suspension de leur fonctionnement, la reprise du processus constitutionnel ou l'organisation d'une quelconque transition institutionnelle. Si la Cour avait réellement prononcé l'annulation de la réforme, de telles conséquences auraient nécessairement figuré dans sa décision. Or elles n'y figurent pas.

L'arrêt s'apparente davantage à un rappel des engagements démocratiques auxquels les États membres de la CEDEAO ont souscrit qu'à une remise en cause de leur ordre constitutionnel interne. Les juges ont privilégié une logique de prévention et de garanties de non-répétition plutôt qu'une intervention directe dans l'architecture institutionnelle d'un État souverain. Cette approche traduit la prudence constante de la juridiction communautaire lorsqu'elle intervient sur des questions constitutionnelles nationales.

L'affaire togolaise rappelle également une réalité souvent ignorée dans le débat public : le contrôle exercé par la Cour de justice de la CEDEAO n'a pas vocation à se substituer aux mécanismes constitutionnels des

États membres. Si la juridiction régionale veille au respect des engagements communautaires, elle ne dispose pas automatiquement du pouvoir d'effacer une Constitution adoptée suivant les procédures internes d'un État. L'arrêt du 29 janvier 2026 en apporte une illustration concrète. Dès lors, présenter cette décision comme une injonction faite au gouvernement togolais d'annuler la réforme constitutionnelle relève davantage de l'interprétation politique que de l'analyse juridique. Une telle lecture ne trouve aucun fondement dans le dispositif de l'arrêt. Elle entretient une confusion entre ce que la Cour a effectivement décidé et ce que certains auraient souhaité qu'elle décide. En définitive, l'arrêt du 29 janvier 2026 ne demande pas l'annulation de la Constitution de la Ve République. Il ne prononce pas davantage son invalidation. La réforme demeure juridiquement applicable, tandis que la Cour rappelle aux États membres l'importance du respect des standards démocratiques régionaux. Une différence de taille qui invite à privilégier la lecture du droit plutôt que les commentaires qui lui font parfois dire ce qu'il ne dit pas.

El hadj Bouraïma

## Réformes, investissements et emplois

# LE TOGO ET L'EUROPE OUVRENT UN NOUVEAU CHAPITRE ÉCONOMIQUE

Le gouvernement togolais, l'Équipe Europe et Eurocham Togo ont officiellement lancé, vendredi 26 juin à Lomé, un dialogue économique permanent destiné à renforcer les investissements européens et à accompagner la transformation structurelle de l'économie nationale. Cette première session du dialogue tripartite, présidée par le ministre, Secrétaire général de la Présidence du Conseil, Dr Sandra Ablamba Johnson, en présence de l'ambassadeur de l'Union européenne au Togo, Gwilym Ceri Jones, et du président d'Eurocham Togo, Charles Kokouvi Gafan, ouvre un nouveau chapitre de la coopération économique entre le Togo et ses partenaires européens.

Pensé comme un cadre stratégique de concertation, ce mécanisme réunira deux fois par an le gouvernement togolais, l'Union européenne, ses États membres ainsi que les entreprises européennes implantées au Togo. Des sessions techniques viendront compléter ces rencontres afin d'assurer le suivi des recommandations et l'accélération des projets prioritaires. À travers cette initiative, les partenaires ambitionnent non seulement d'améliorer le climat des affaires pour les entreprises européennes déjà présentes dans le pays, mais également d'attirer de nouveaux investisseurs dans des secteurs à forte valeur ajoutée. En retour, ces investissements devront favoriser le développement du contenu

local, le renforcement des compétences de la main-d'œuvre togolaise, une meilleure intégration des PME nationales dans les chaînes de valeur, tout en consolidant les recettes publiques et la création d'emplois. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne Global Gateway, qui pré-



voit la mobilisation de 150 milliards d'euros d'investissements en faveur de l'Afrique sur la période 2021-2027.

Présidant les travaux, Dr Sandra Ablamba Johnson a salué l'ouverture de ce nouveau cadre de coopération dans un contexte international marqué par les mutations économiques et les tensions sur le multilatéralisme. « transformer une coopération historiquement solide en un véritable partenariat économique puissant, durable et mutuellement bénéfique, à travers un cadre de dialogue plus affirmé, plus structuré et davantage orienté vers les résultats. »

La ministre a rappelé que le choix stratégique du Togo consiste à placer le secteur privé

au cœur de la transformation économique du pays, avant de rendre hommage au Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, « pour son engagement constant dans la conduite des réformes et sa vision de faire du secteur privé un partenaire de poids dans le processus de transformation économique de

notre pays ».

Elle a également réaffirmé la volonté du gouvernement de faire de cette plateforme un instrument durable de coopération économique, capable de favoriser l'émergence de projets structurants, de renforcer la confiance entre les secteurs public et privé et de créer des emplois décents, notamment pour la jeunesse.

L'ambassadeur de l'Union européenne au Togo, Gwilym Ceri Jones, a, pour sa part, salué le lancement de cette nouvelle dynamique destinée à intensifier la présence économique européenne au Togo. « Une nouvelle dynamique est lancée aujourd'hui avec ce premier dialogue climat des affaires entre le

Togo et l'équipe Europe qui se veut structurer, soutenu et surtout très concret. Notre ambition est claire et elle est partagée : encourager plus d'investissements européens, au service de la croissance et des emplois au Togo. C'est tout le sens de Global Gateway, en déployant les outils et financements européens pour promouvoir cette montée en puissance. Je remercie le Gouvernement togolais pour sa détermination et son engagement, et je félicite Eurocham Togo qui va assurer le suivi opérationnel auprès de ses membres et des



quelques 300 entreprises européennes déjà présentes au Togo », a-t-il déclaré.

Les discussions ont également mis en avant le positionnement stratégique du Togo comme hub logistique régional sur le corridor Abidjan-Lagos. Les investissements réalisés dans les infrastructures portuaires, les transports, l'énergie et le numérique constituent autant d'atouts pour attirer de nouveaux capitaux et développer des chaînes de valeur régionales.

Le président d'Eurocham Togo, Charles Kokouvi Gafan, a souligné l'importance des entreprises européennes dans le développement économique national. « Ac-

teurs historiques de l'économie togolaise, les entreprises européennes comptent parmi les partenaires les plus stratégiques du pays. Par leurs investissements, la création d'emplois, le transfert de compétences et leur contribution aux recettes publiques, elles favorisent l'intégration du Togo dans les chaînes de valeur mondiales. Eurocham se donne pour mission de maximiser cet impact positif au bénéfice de la nation », a-t-il affirmé. À travers cette première session, le gouvernement togolais, l'Équipe Europe et Eurocham Togo réaffirment leur ambition commune d'inscrire ce dialogue dans la durée afin d'accélérer la préparation de projets structurants, de stimuler les investissements productifs et de soutenir durablement la transformation économique du pays.

Selon les données présentées à cette occasion, près de 312 entreprises européennes, dont 46 filiales de groupes internationaux, sont aujourd'hui implantées au Togo. Présentes dans les secteurs du transport et de la logistique, de l'industrie manufacturière, de l'agroalimentaire, de l'énergie, du BTP, de l'hôtellerie, du commerce, de la communication et des services numériques, elles génèrent un chiffre d'affaires estimé à plus de 800 milliards de FCFA, assurent plus de 9 000 emplois directs et près de 25 000 emplois indirects. Dans le secteur agricole, quelque 90 000 producteurs togolais sont intégrés aux chaînes de valeur agro-industrielles soutenues par ces entreprises, qui figurent également parmi les principaux contributeurs fiscaux du pays.

El hadj Bouraïma

## PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 29 JUIN AU 05 JUILLET 2026

Sotouboua 2

## UNE VASTE OPÉRATION DE SOLIDARITÉ DU MAIRE BÈGUÈDOUWÈ PANETO EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES

Dans une dynamique d'action sociale alignée sur la politique d'inclusion portée par le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, le maire de la commune de Sotouboua 2, Bèguèdouwè PANETO, a conduit le samedi 27 juin 2026 une importante opération de distribution de vivres au profit des populations vulnérables. L'initiative s'est déroulée à l'École Primaire Publique (EPP) Centrale d'Adjengré, rassemblant de nombreux bénéficiaires venus des différents cantons de la commune.

Près de 1 000 personnes ont bénéficié de cette action humanitaire, notamment des personnes en situation de maladie, des personnes vivant avec un handicap ainsi que des veuves et veufs issus des six cantons de la commune, à savoir Adjengré, Aouda, Titigbé, Sessaro, Kériadè et Fazao. Des lots de riz ont été distribués afin d'apporter un soutien concret à ces couches sociales fragiles, dans un contexte marqué par des défis économiques et alimentaires persistants.

À travers ce geste, l'autorité municipale entend renforcer la solidarité communautaire, encourager la cohésion sociale et contribuer à la résilience des ménages les plus vulnérables face aux difficultés du quotidien. L'initiative



s'inscrit également dans une vision plus large de développement inclusif promue au niveau national.

À cette occasion, le maire a déclaré, « À travers cette action symbolique, notre ambition est de contribuer au renforcement de la résilience de nos concitoyens face aux défis quotidiens, tout en consolidant la solidarité et la cohésion sociale au sein de notre communauté. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la vision de développement inclusif prônée par le Président du Conseil, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBÉ, pour qui aucun Togolais ne doit être laissé de côté. »

Émus par ce geste, les bénéficiaires ont exprimé leur reconnaissance au maire et à son équipe pour cette assistance jugée précieuse. Ils ont également salué les efforts des autorités nationales en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, estimant que ces actions contribuent de manière tangible à soulager leur quotidien et à renforcer l'espoir au sein des communautés.

LM

PHARMACIE 2000  
Bè kpota, BP 61194  
96 37 94 25

PHARMACIE AGBEGNIGAN  
Tokoin Ramco - Gbadago, Av de la Libération, près du PRET A MANGER  
70 20 00 00

PHARMACIE AU GRAIN D'OR  
Carrefour Zorobar, grand contournement  
22 70 06 90

PHARMACIE AUREOLE  
Agoè Trokpossimé au carrefour Camp GP à 50 m de l'EPP du Camp GP  
70709898

PHARMACIE BETANIA  
Rue sito, gblinkomé, 19 BP 243  
96 80 10 11

PHARMACIE BETHEL  
Bd. Du 30 Août, sur la route de Kpalimé, adidogomé, BP1236  
98 58 64 64

PHARMACIE BIEN ETRE  
Boulevard du haho, Hédzranawoé, BP 2933  
22 26 45 16

PHARMACIE BON SECOURS  
Gblinkomé, BP 80878  
22 20 76 30

PHARMACIE CRISTAL  
BD. F. Boigny, face PPE Bè aklassou, 05 BP 216  
22 20 90 91

PHARMACIE DE KODJOVIAKOPE  
1112, avenue de duisbourg, kodjoviakopé, BP 3697  
22 21 89 00

PHARMACIE DES ÉCOLES  
Rte de kpalimé, face lycée technique adidogomé, 04 BP 74  
22 51 75 75

PHARMACIE DES ROSES  
Carrefour de l'union, vakpossito  
70 42 37 72

PHARMACIE DU BOULEVARD  
Bd. Du 13 Janvier, dékon, BP 1073  
22 21 65 49

PHARMACIE EL NOUR  
Alinka non loin du CMS Togblékopé  
97799374

PHARMACIE EL-NISSI  
DZOTSI KOMLA SENAM VICTOR ADIDOGOME APEDOKOE GBO-MAME 07  
79 78 15 37

PHARMACIE EL-SHADAÏ  
Atikoumé, en face de ESTAO  
22 51 44 25

PHARMACIE EL-SHAMMAH  
Amadahomé à côté de la maison des jeunes  
22 46 93 50

PHARMACIE EMMAUS  
Route de Mission-Tové, Agoè-Nyivé BP 20492  
70 40 25 40

PHARMACIE ENOULI

Face gare routière Agblalipédogan, BP 8613  
22 25 90 68

PHARMACIE ESPACE VIE  
Agoè-Logopé, bar visage Plaisir 2003  
99 85 89 07

PHARMACIE POUR TOUJOURS  
142, avenue des kondona, pour toujours, BP 4884  
22 26 11 77

PHARMACIE GREENRX  
Ségbé dans l'immeuble Mabiz Plaza non loin de rond point Douane  
92961919

PHARMACIE HANOUKOPE  
Face Bourse du travail, BP 1091  
70 49 96 63

PHARMACIE HOSANNA  
Rond-Point Sagbado, à 100m d'EPP Sagbado, Adidogomé, 05 BP 77  
97 77 69 59

PHARMACIE KELEGOUGAN  
Agoè-Kélégougan voie contournement à 100 m du Total Kélégougan et du bar Obrigado  
92953838

PHARMACIE KPEHENOU  
Boulevard Felix Houphouët Boigny, BP 12470  
22 21 32 24

PHARMACIE LA GRACE  
Nationale N°1, face Terrain d'Agoè-Nyivé, BP 440  
22 25 91 65

PHARMACIE LA PATIENCE  
Djagblé à 300 mètres du CMS Ayokléfé  
70052339

PHARMACIE LA SHEKINAH  
Ationé, Carrefour Amadenta  
93339205

PHARMACIE LE DESTIN  
Route d'Aného, Imm. ECOBANK, Baguida, 01 BP 2691  
22 41 15 41

PHARMACIE LE GALIEN.  
Avenue Pya, Rue Pavée, Adidoadin, 05 BP 92  
22 51 71 71

PHARMACIE M'BA  
13 BP 341 Lomé. Route de Kovié, 500 mètres après le marché de LEGBAS-SITO.  
70 27 81 81

PHARMACIE MAA'LA  
Agoe Démakpoé à côte de AZ Bâtiment non loin de l'école la Référence  
90106092

PHARMACIE MAGNIFICAT  
Aflao Yokoe, Rue De La Pampa à 100 M Du Palais Royal De Yokoe, Lomé  
70 44 51 59

PHARMACIE MATHILDA  
Rue des Evalas, Aflao Gakli, 05 BP 524  
22 51 15 34

PHARMACIE NELLY'S  
Klémé Agbokponou, non loin du cha-teau d'eau sur la voie de Ségbé à Sanguéra

PHARMACIE NOTRE DAME DE LA TRINITE  
30, Bd. De la paix, super Taco, BP 60154  
98 46 50 88

PHARMACIE NOTRE DAME DE LOURDES  
Bd. Adidoadin-Assiyéy, Agoè Anomé, BP 05  
22 44 01 01

PHARMACIE OBSERVANCE  
SOGBOSSITO, en face de la station Total Energies à Côté du Camp FIR  
22504860

PHARMACIE RAOUDHA  
4495, Bd. Du Zio, Hédzranawoé, 3 BP 30153  
91 61 33 32

PHARMACIE REGINA PACIS  
Sur la Nationale N°1 Adétikopé près du Bar Sous l'Antenne  
96 80 10 22

PHARMACIE ROBERTSON  
31 avenue François Mitterrand, nyékonakpoé, BP 81670  
22 22 28 41

PHARMACIE SAG'BIBA  
Agoè - Nanégbé, à côté de la station T-OIL  
91 83 87 83

PHARMACIE SAINT ESPRIT  
Route Agoè-Kégué, CEG Agoè Est, BP 1246  
22 40 29 06

PHARMACIE SAINT PIO  
Klobatémé, non loin du CMS Klobatémé à côté du Complexe Scolaire Bon Samaritain  
93404040

PHARMACIE SANGUERA  
Entre EPP et le Lycée Sanguéra  
70 42 80 80

PHARMACIE SANTA MADONA  
Kégué, face à Kader COUGBADJA et l'Eglise catholique Ste Thérèse  
70 01 03 03

PHARMACIE SEPOPO  
Adakpamé, grand contournement, rond point Sawleto non loin de la Station SOMAYAF  
70 34 65 65

PHARMACIE TAKOE  
Route d'Atakpamé, Face Terminal Sahel, Togblekopé, BP 8408  
70 45 62 17

PHARMACIE TRIOMPHE  
Quartier Bokpokor, route contournement, 300m du carrefour Kpala  
93258036

PHARMACIE VÉRONIQUE  
Avépozo en face de l'école nationale de la gendarmerie d'Avépozo  
92034040

PHARMACIE VOLONTAS DEI  
Avédji Carrefour SUN CITY  
70 42 23 60

**Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54**

**Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC  
Maison de la presse, casier N° 61**

**Directeur de Publication  
Tchaboré Bouraïma  
Contact: 90 04 71 59  
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr**

Fortes pluies

## LE PLAN ORSEC ENCLENCHÉ POUR FAIRE FACE À L'URGENCE

Face aux importantes précipitations enregistrées ces derniers jours dans plusieurs pays du Golfe de Guinée, dont le Togo, le gouvernement a renforcé son dispositif de gestion des risques afin de faire face aux conséquences des intempéries qui touchent particulièrement le District autonome du Grand Lomé (DAGL). Dans un communiqué rendu public le 29 juin 2026, le ministre de la Sécurité, le colonel Calixte Batossie Madjoulba, a annoncé le déclenchement du plan ORSEC pour coordonner les interventions destinées à protéger les populations et les biens.

Les fortes pluies ont entraîné des inondations localisées, des perturbations de la circulation routière, des chutes d'arbres ainsi que divers dégâts matériels dans certaines localités. Afin de répondre efficacement à cette situation, l'Agence na-

tionale de la protection civile (ANPC) assure la coordination opérationnelle des actions engagées sur le terrain avec l'ensemble des acteurs de la Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes (PNRRC).

Selon le communiqué, les équipes mobilisées travaillent activement pour porter assistance aux populations affectées, sécuriser les zones à risque et rétablir dans les meilleurs délais les conditions normales de circulation et de vie. Les services compétents procèdent également à une évaluation complète de la situation afin d'identifier les besoins les plus urgents et d'adapter les interventions en conséquence. À ce stade, aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée, une situation qui témoigne de l'efficacité des mesures préventives mises en œuvre et de la réactivité des services de secours.



Le gouvernement appelle toutefois à une vigilance accrue face à la persistance des risques liés aux fortes précipitations. Les populations sont invitées à éviter les zones inondées, les cours d'eau en crue ainsi que les ouvrages fragilisés par les intempéries. Il leur est également recommandé de limiter les déplacements non indispensables, de ne pas stationner sous les arbres, les panneaux publicitaires ou les poteaux électriques susceptibles de céder sous l'effet du mauvais temps, et de se tenir éloignées des fils électriques tombés au sol.

Une attention particulière est

demandée pour la protection des enfants, des personnes âgées et des autres catégories vulnérables. Les autorités exhortent également les citoyens à respecter scrupuleusement les consignes des forces de sécurité et des services de secours déployés sur le terrain et à se référer exclusivement aux informations diffusées par les autorités compétentes et les médias officiels.

Le ministre de la Sécurité rappelle que la protection des personnes et des biens repose sur la responsabilité de chacun. Selon lui, la vigilance, le civisme et le respect des consignes de sécurité demeurent les moyens les plus efficaces pour réduire les risques liés aux intempéries. Dans cette optique, les services compétents maintiennent une veille permanente sur l'évolution de la situation météorologique et poursuivent leurs interventions sur l'ensemble du territoire afin d'apporter une réponse rapide à toute situation d'urgence.

Les populations sont par ailleurs invitées à signaler immédiatement tout incident ou toute situation de détresse en contactant les numéros d'urgence mis à leur disposition, notamment le 170 pour l'ANPC, le 118 pour les sapeurs-pompiers, le 1014 pour le Centre national de commandement unifié, les 117 et 1244 pour la Police nationale ainsi que le 172 pour la Gendarmerie nationale.

Tout en remerciant les citoyens pour leur collaboration avec les services de sécurité et de secours, le ministre Calixte Batossie Madjoulba les encourage à maintenir un comportement responsable, solidaire et prudent durant toute cette période marquée par de fortes précipitations. Alors que les prévisions météorologiques laissent entrevoir la poursuite de ces épisodes pluvieux dans les prochains jours, les autorités réaffirment leur engagement à rester pleinement mobilisées pour assurer la sécurité des populations et limiter l'impact des intempéries sur le quotidien des Togolais.

LM

Fortes pluies à Lomé 1

## GOUVERNEMENT ET PROTECTION CIVILE EN PREMIÈRE LIGNE POUR SÉCURISER LES POPULATIONS

Les fortes pluies qui se sont abattues sur Lomé hier lundi 29 juin 2026 ont entraîné plusieurs perturbations dans la capitale togolaise, mettant à l'épreuve les dispositifs de gestion des risques et de protection des populations. Face à cette situation, les autorités gouvernementales, sous la coordination du ministère de la Sécurité et de la Protection civile, ont rapidement déployé un important dispositif d'intervention afin de limiter les conséquences des intempéries et rétablir les conditions normales de circulation dans les zones affectées.

Dès les premières heures de la journée, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) a alerté la population sur l'augmentation du niveau des eaux dans les ouvrages d'assainissement à la suite des pluies diluviennes. Tout en rassurant sur le bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux pluviales, l'agence a indiqué qu'une surveillance renforcée était assurée dans plusieurs localités identifiées comme vulnérables, notamment dans les communes Golfe 2, Golfe 3,

Golfe 5, Golfe 7, Agoè-Nyvié 2, Agoè-Nyvié 4, Agoè-Nyvié 5 et Agoè-Nyvié 6.

Parmi les incidents enregistrés figure la chute d'un arbre sur le boulevard Eyadéma, en face



de l'ambassade des États-Unis d'Amérique, provoquant une importante perturbation de la circulation routière. D'autres axes stratégiques de la capitale, notamment le boulevard du 30 Août au niveau du siège d'Amnesty International ainsi que l'intersection de l'église Baptiste sur le boulevard Kara, ont également connu des

difficultés de circulation en raison des fortes précipitations. Face à ces situations, les services techniques ont été immédiatement mobilisés. Les équipes de l'ANPC, les sa-

peurs-pompiers, la Direction de la sécurité routière (DSR), la Police nationale ainsi que les services déconcentrés concernés se sont déployés sur les différents points sensibles pour sécuriser les lieux, dégager les obstacles et faciliter la reprise du trafic routier. Cette réactivité a été particulièrement illustrée par la pré-

sence sur le terrain du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Calixte Batossie Madjoulba. Malgré les conditions météorologiques difficiles, le ministre a effectué une tournée d'évaluation afin de constater l'ampleur des dégâts, coordonner les interventions et s'assurer de l'efficacité des opérations engagées. Cette descente témoigne de la volonté du gouvernement de suivre de près l'évolution de la situation et d'apporter des réponses rapides aux préoccupations des populations.

Parallèlement aux opérations de terrain, la Police nationale togolaise a lancé un appel à la vigilance à l'endroit de tous les usagers de la route. Dans un contexte où les chaussées deviennent glissantes et où la visibilité est souvent réduite, les conducteurs sont invités à redoubler de prudence. Les forces de l'ordre recommandent notamment de réduire la vitesse, de respecter les distances de sécurité, d'allumer les feux de croisement lorsque la visibilité diminue et d'éviter les dépassements dangereux ainsi que les freinages brusques. Un message de prévention qui rappelle que quelques minutes de patience peuvent sauver des vies.

La mobilisation des autorités a permis d'éviter une aggravation des perturbations et de rassurer les habitants des zones concernées. Dans le même temps, l'ANPC a multiplié les messages de sensibilisation à l'endroit des citoyens,

les invitant à protéger les personnes vulnérables, limiter les déplacements non indispensables, sécuriser les documents importants, couper l'alimentation électrique en cas de nécessité, quitter les zones à risque et éviter la traversée des cours d'eau ou des plans d'eau en crue.

Cette vigilance demeure d'autant plus nécessaire que les prévisions météorologiques annoncent la poursuite d'épisodes pluvieux au cours des prochains jours. Selon les indications communiquées par les services compétents, les conditions attendues pourraient être similaires à celles observées ce lundi, ce qui appelle à une prudence accrue de la part des populations et au respect strict des consignes de sécurité diffusées par les autorités.

Alors que la saison des pluies atteint progressivement son intensité maximale, la réactivité démontrée par le gouvernement, l'engagement personnel du ministre Calixte Batossie Madjoulba, la mobilisation permanente de l'ANPC et le déploiement des forces de sécurité illustrent la détermination des pouvoirs publics à protéger les populations et à réduire les risques liés aux intempéries. Dans ce contexte, la coopération entre les services de l'État et le civisme des citoyens demeurent les meilleurs atouts pour faire face aux épisodes météorologiques annoncés dans les prochains jours.

LM

# LE TOGO LANCE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES AGRICULTRICES SOUS LE SIGNE DE L'AUTONOMISATION

Le Togo ouvre un nouveau chapitre dans sa politique agricole en plaçant les femmes rurales au cœur de la transformation des systèmes agroalimentaires. À l'occasion du lancement officiel de l'Année internationale des agricultrices, le vendredi 26 juin 2026 à Lomé, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de renforcer l'autonomisation économique des femmes, considérées comme des actrices incontournables de la sécurité alimentaire et du développement agricole du pays.

Placée sous le thème « Femmes autonomisées, actrices de la transformation des systèmes agroalimentaires », cette célébration, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, a rassemblé les principaux partenaires du secteur agricole, notamment le Système des Nations Unies, la FAO, le CTOP, le MAPRASA, le CADR, le ministère de l'Action sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la Femme,

ainsi que des femmes productrices venues des cinq régions du pays.

Présidant la cérémonie au nom du ministre de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources animales et de la Souveraineté alimentaire, le directeur de cabinet, Konlani Dindioque, a souligné que cette année internationale constitue une opportunité de renforcer les politiques publiques en faveur des femmes rurales. Il a rappelé que le gouvernement, sous l'impulsion du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, poursuit des réformes visant à faire de l'égalité des sexes un levier de modernisation du secteur agricole.

« Investir dans les femmes agricultrices n'est pas seulement une question de justice sociale, mais également un levier essentiel pour accélérer le développement du secteur agricole », a déclaré le représentant du ministre, réaffirmant l'engagement de l'État à bâtir des systèmes agroalimentaires plus inclusifs, résilients

et performants.

Véritables piliers de la production agricole nationale, les femmes togolaises interviennent à toutes les étapes de la

des ménages et la résilience des communautés rurales.

Pour traduire cette ambition en actions concrètes, le gouvernement multiplie les initia-



chaîne de valeur, de la production à la transformation, en passant par la commercialisation des produits agricoles. Leur contribution est déterminante pour l'approvisionnement des marchés, la nutrition

destinées à améliorer leurs conditions de travail et leur accès aux facteurs de production. Dans les zones d'aménagement agricole planifiées, les femmes bénéficient d'un accès privilégié aux terres

aménagées, aux intrants, aux équipements modernes ainsi qu'aux services d'accompagnement technique, avec un objectif fixé à au moins 40 % de bénéficiaires féminins.

À travers cette célébration, le Togo réaffirme sa conviction que l'autonomisation des femmes rurales constitue l'un des principaux leviers pour réussir la transformation agri-

cole, renforcer la souveraineté alimentaire et soutenir une croissance inclusive au bénéfice de l'ensemble des populations.

La rédaction

## LIRE LE COMPTE RENDU

### Suite de la page 6

TOGO)

La pérennité des infrastructures routières repose non seulement sur des mécanismes de financement adaptés, mais également sur une expertise technique de haut niveau et une spécialisation accrue dans la conduite des projets, ainsi que dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique.

Afin de remédier à la dispersion des responsabilités institutionnelles, aux surcoûts et aux retards d'exécution susceptibles d'affecter l'efficacité des investissements routiers, le gouvernement a fait le choix de mettre en place une structure spécialisée chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets routiers.

C'est dans cette perspective qu'est créée l'Agence des travaux et de gestion des routes du Togo (AGEROUTE TOGO). Cette réforme s'inscrit dans la dynamique de modernisation de l'action publique et de renforcement de la gouvernance du secteur routier.

Le Conseil des ministres a en outre adopté le décret portant création de la Société nationale de financement routier (SONAFIR)

Le réseau routier national constitue un levier stratégique essentiel pour la compétitivité économique et au développement harmonieux du territoire. C'est dans cette perspective qu'a été créée en 2012 la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER), chargée de mobiliser les ressources destinées à l'entretien du patrimoine routier national.

Plus d'une décennie après, les évaluations réalisées ont révélé des insuffisances, limitant la capacité de la SAFER à répondre efficacement aux besoins croissants de financement des infrastructures routières.

Pour y remédier, le décret adopté crée la Société nationale de financement routier (SONAFIR), qui

se substitue à la SAFER. Dotée de prérogatives élargies, la SONAFIR disposera de mécanismes renforcés de mobilisation des ressources, fondés sur la diversification des instruments de financement et le développement de partenariats stratégiques.

La réforme consacre également une séparation des responsabilités au sein du secteur routier. La SONAFIR assurera le financement des infrastructures routières, tandis que l'AGEROUTE TOGO sera chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets routiers.

Le Conseil des ministres a adopté le décret portant création du Bureau d'études et d'ingénierie du Togo (BEIT)

La formulation, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques de développement reposent fondamentalement sur la disponibilité d'une expertise technique multidisciplinaire et intégrée. Les diagnostics institutionnels et sectoriels réalisés ont mis en évidence des limites persistantes du dispositif national d'ingénierie publique, notamment la dispersion des fonctions d'études, de conseil, de suivi et de contrôle, l'insuffisante capitalisation de l'expertise nationale, ainsi que le recours à des assistances techniques externes, souvent coûteuses et insuffisamment intégrées à la stratégie de développement de long terme.

Face à ces constats, le gouvernement a décidé de créer le Bureau d'études et d'ingénierie du Togo et les institutions privées dans l'identification, la planification et la conception de projets d'envergure. Il assurera la maîtrise d'œuvre et le contrôle technique des investissements publics.

Le Conseil des ministres a examiné en première lecture le décret portant mise en place d'un guichet unique des infrastructures et définissant les règles relatives à la réalisation de travaux à proximité de certains ouvrages.

Le gouvernement a entrepris, depuis plusieurs années, le développement d'infrastructures struc-

turantes dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, de l'eau, du gaz et des travaux publics, en lien avec sa politique de transformation structurelle de notre pays.

Cette dynamique a mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination entre les différents acteurs intervenant sur les réseaux et infrastructures. Pour remédier à l'absence d'un système national unifié de localisation des ouvrages existants, une concertation engagée avec les acteurs concernés a abouti à la conception d'un guichet unique, alimenté grâce au Réseau national de correction centimétrique de position géographique (CENTIPOS).

Le décret examiné établit le cadre réglementaire nécessaire à l'utilisation de cette plateforme, en définissant les obligations des détenteurs d'infrastructures et les règles applicables aux travaux à proximité des ouvrages existants, afin de garantir leur protection.

2. Au titre des décrets de reconnaissance de la désignation des chefs de canton

Le Conseil des ministres a enfin adopté quatorze (14) décrets portant reconnaissance de la désignation des chefs de canton par voie coutumière et par voie de consultation populaire.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2007-002 du 08 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels, la désignation des chefs de canton s'effectue par voie coutumière ou par voie de consultation populaire. L'article 14 de la même loi dispose que le chef de canton est reconnu par décret en conseil des ministres.

À l'issue des procédures légalement requises, quatorze (14) chefs de canton ont été régulièrement désignés et reconnus par les présents décrets. Ces décrets visent à consacrer leur reconnaissance officielle en qualité d'autorités traditionnelles dépositaires des us et coutumes.

Fait à Lomé, le 26 juin 2026



***Des routes entretenues,  
c'est à cela que sert notre  
financement***

📍 Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli) 📍 Lomé-Togo BP: 8646

☎️ Tél: (+228) 22 51 88 55 🌐 [www.safer.tg](http://www.safer.tg)

